

Domaine Communal - Echange de terrain rues Victor Sellier et Albert Thomas entre la Ville de Besançon et le Centre Inter-entreprises de Trépillot

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin de réorganiser la desserte et le stationnement dans le secteur de Trépillot et assurer le développement de l'usine AUGÉ DECOUPAGE, la Ville de Besançon envisage de procéder à un échange avec le centre Inter-entreprises du quartier. A cet effet, la commune cède une surface de terrain de 3 a 10 ca, rue Victor Sellier, issue de la parcelle cadastrée section EY n° 123.

En contrepartie, le Centre Inter-entreprises de Trépillot aliène à la Ville une parcelle cadastrée section EY n° 127 de 13 a 48 ca, rue Albert Thomas.

Cet échange sera effectué sans soulte. En compensation, la Ville aménagera une bande de parkings à usage du restaurant Inter-entreprises.

Conformément à la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée pour ces acquisitions.

Les frais d'acte seront à la charge de la Ville de Besançon.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'échange aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 2 octobre 1996.